RCS : NIORT
Code greffe : 7901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00150
Numéro SIREN : 419 488 853
Nom ou dénomination : ABC AUTO PIECES

Ce dépôt a été enregistré le 21/08/2023 sous le numéro de dépôt 3706

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NIORT
Reçu le 31 JUIL. 2023
GREFFE

SARL ABC AUTO PIECES
7 ROUTE DE POITIERS

79500 SAINT LEGER DE LA MARTINERE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Copie conforme

ARC Conseil
Expertise Comptable - Conseils

23 BD JEAN XXIII 16000 ANGOULEME
Tél : 05.45.38.75.87 Fax : 05.45.94.61.28

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NIORT
1 JUIL. 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABC AUTO PIECES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 7 ROUTE DE POITIERS — 79500 SAINT LEGER DE LA MARTINE — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 1 9 4 8 8 8 5 3 0 0 0 2 1 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 530	AG 6 530		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	74 545	AS 69 135	5 411	10 075
	Autres immobilisations corporelles	AT	48 040	AU 32 007	16 033	7 665
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	76	BE	76	76
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	575	BI	575	575
	TOTAL (II)	BJ	**129 766**	BK **107 671**	**22 095**	**18 391**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	110 771	BU	110 771	102 497
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	17 833	BY 2 241	15 593	19 503
	Autres créances (3)	BZ	66 660	CA	66 660	26 528
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	39 593	CE	39 593	17 153
	Disponibilités	CF	502 540	CG	502 540	519 025
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	10 985	CI	10 985	8 726
	TOTAL (III)	CJ	**748 382**	CK **2 241**	**746 141**	**693 431**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**878 149**	1A **109 912**	**768 236**	**711 823**

Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	575	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété: * Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise SARL ABC AUTO PIECES — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7 622)	DA	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	492 722	443 847
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**50 251**	**48 875**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**551 358**	**501 106**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 740	1 291
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	152 450	165 377
	Dettes fiscales et sociales	DY	61 024	42 767
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 665	1 281
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**216 878**	**210 716**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**768 236**	**711 823**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	216 878	210 716
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en **euros**

Conformément aux termes de notre lettre de mission , nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL ABC AUTO PIECES** relatif à l'exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**768 236**	euros
Chiffre d'affaires :	**919 752**	euros
Résultat net comptable :	**50 251**	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Angoulême
Le **29/06/2023**

Laurent GUEANT
Expert Comptable Diplômé

Etats financiers au 31/12/2022

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **768 236** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **938 946** euros et un total **charges** de **888 695** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **50 251** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.
- de bonne information,
- d'importance relative,
- de non compensation,
- de prudence,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Autres informations

La convention collective de la société ne prévoit pas la médaille du travail.
La société a souscrit un contrat IRPAUTO pour l'indemnité de fin de carrière.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	6 530					6 530
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**6 530**					**6 530**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	74 545					74 545
	Instal., agencement, aménagement divers	12 071					12 071
	Matériel de transport	15 000		14 079			29 079
	Matériel de bureau, mobilier	6 890					6 890
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**108 506**		**14 079**			**122 585**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	76					76
	Prêts et autres immobilisations financières	575					575
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**651**					**651**
	TOTAL	**115 687**		**14 079**			**129 766**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	6 530			6 530
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 530			6 530
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	64 470	4 664		69 135
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	11 423	648		12 071
	Matériel de transport	8 102	4 947		13 049
	Matériel de bureau, mobilier	6 771	117		6 888
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	90 766	10 375		101 141
	TOTAL	97 296	10 375		107 671

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur immobilisations des titres mis en équivalence				
Sur immobilisations titres de participation				
Sur immobilisations autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	4 857	2 241	4 857	2 241
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**4 857**	**2 241**	**4 857**	**2 241**
TOTAL GENERAL	**4 857**	**2 241**	**4 857**	**2 241**
Dont dotations et reprises - d'exploitation		2 241	4 857	
Dont dotations et reprises - financières				
Dont dotations et reprises - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	575	575	
	Clients douteux ou litigieux	2 689	2 689	
	Autres créances clients	15 144	15 144	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	146	146	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	263	263	
	Taxes sur la valeur ajoutée	14 485	14 485	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	49 990	49 990	
	Débiteurs divers	1 776	1 776	
	Charges constatées d'avances	10 985	10 985	
	TOTAL DES CREANCES	**96 053**	**96 053**	

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	49 990

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	152 450	152 450		
	Personnel et comptes rattachés	31 452	31 452		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 080	23 080		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	6 239	6 239		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	252	252		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	1 740	1 740		
	Autres dettes	1 665	1 665		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**216 878**	**216 878**		

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	1 740

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros** | **31/12/2022**

Total des Produits à recevoir		**1 421**
Autres créances		**1 421**
PRODUITS A RECEVOIR	*1 000*	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	*421*	

Produits à recevoir (détail)
au 31/12/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

NEANT

Charges à payer

Etat exprimé en **euros** | 31/12/2022

Total des Charges à payer		**87 565**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**46 646**
FOURNISSEURS	*46 646*	
Dettes fiscales et sociales		**39 402**
DETTES PROVISIO. POUR CONGES P	*15 372*	
PRIMES A PAYER	*12 860*	
CHARGES SOCIALES/CP	*3 895*	
AUTRES CHARGES A PAYER	*6 180*	
TAXE APPRENTISSAGE	*116*	
FORMATION CONTINUE	*850*	
CVAE A PAYER	*130*	
Autres dettes		**1 517**
RABAIS REMISES RIST. A ACCORDE	*1 517*	

Charges à payer (détail)
au 31/12/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

NEANT

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**10 985**
AIR LIQUIDE		70	
AIR LIQUIDE		59	
MUT POITIERS		6 455	
MUT POITIERS MULTIRISQUE		2 528	
SOLOCAL		1 263	
GRENKE LOCATION IMPRIMANTE		175	
GRENKE LOCATION TELEPHONIE		435	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**10 985**

Charges constatées d'avance (détail)
au 31/12/2022

Détail des charges constatées d'avance	Période début	Période fin	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
Totalisation					

NEANT

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

NEANT

Produits constatés d'avance (détail)
au 31/12/2022

Détail des produits constatés d'avance	Période début	Période fin	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
Totalisation					

NEANT

Etats financiers au 31/12/2022

ETATS FISCAUX

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des Impôts)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD (2023)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012022 et clos le 31122022 — Régime simplifié d'imposition ☐ — Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ — Si PME innovante ☐ — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209 0 B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration :
SIE MELLE
6 RUE CROIX PAILLERE

79500 MELLE

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A | IDENTIFICATION

Identification du destinataire :
SARL ABC AUTO PIECES
7 ROUTE DE POITIERS

79500 SAINT LEGER DE LA MARTINERE

Insp. IFU	N° dossier	N° Siret
651	303994	41948885300021

Précisez éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement :

B | ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

n° SIRET

C | RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal : 18 835 — Bénéfice imposable au taux de 15 % : 42 500 — Déficit (report de la ligne XO du 2058-A ou 372 du 2033-B) :

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 % :

2 Plus-values — Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % :

Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % : — Autres plus-values imposables au taux de 19 % : — Plus-values à long terme imposables au taux de 0 % : — Plus-values exonérées art. 238 quindecies :

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cochez la case selon le cas) (Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2)

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ — Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐

Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ — Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ — Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ — Autres dispositifs ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ — Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : — Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐

D | IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt (Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement) :
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066 :

E | CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % :

F | CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 % :

G | ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-1-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H | COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? — Si oui, indication du logiciel utilisé :

ECF ☐ — Désignation du prestataire :

OGA/OMGA ☐ — Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : ARC CONSEIL — 23 BD JEAN XXIII 16000 ANGOULEME — 0545387587
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément :

A ANGOULEME, le 29062023

Signature et qualité du déclarant
PETIT CECILIA — CO-GERANTE

Les dispositions des articles 34 et 39-1-5° du CGI, la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent le droit d'accès et de rectification des données personnelles auprès de l'administration fiscale.

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2023)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **SARL ABC AUTO PIECES** — **31122022**

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a) (b) (c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) - SARL : tous les associés ; SCA : associés gérants ; SNC ou SCS : associés en nom ou commandités ; SEP et sté de copropriétaires de navires : associés, gérants ou copartageants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
ABC ADMINISTRATION 1 ROUTE DE POITIERS 79500 SAINT LEGER DE LA MARTIN FRANCE	500	2022					



Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2023)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise : **SARL ABC AUTO PIECES**

et Date de clôture de l'exercice : **31122022**

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires,abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a*ter* et a*quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

Fait à Melle
Le 30/06/2023

Certifié conforme par la gérance

CECILIA PETIT
Gérante

JAMES MACDONALD
Gérant

Société ABC ADMINISTRATION
Associé

SARL ABC ADMINISTRATION
1, route de Poitiers
79500 St-Léger de la Martinière
Tél. 05 49 27 26 49 - Fax. 05 49 27 27 49
Siret 504 532 102 00010 - Code APE 8219Z - Capital 10 000 €

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NIORT
Reçu le 31 JUIL. 2023
GREFFE

ABC AUTO PIECES
Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 1 Route de Poitiers 79500 MELLE
419 488 853 RCS NIORT

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 juin,
A 09 h 00,

Les associés de la société ABC AUTO PIECES, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Est présente :

Société ABC ADMINISTRATION, représentée par son gérant madame CECILIA PETIT, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par la société ABC ADMINISTRATION, gérant associé.

Monsieur JAMES MACDONALD et Madame CECILIA PETIT, gérants non associés sont présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 50 251,48 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	50 251,48 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte "autres réserves"	99 748,52 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	150 000 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 300 euros par part	150 000 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31/12/2021 : Néant
- Exercice clos le 31/12/2020 : Néant
- Exercice clos le 31/12/2019 : 150 000€ soit 300€ par titre (dividendes non éligibles à l'abattement 40%)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NIORT
Reçu le 31 JUIL. 2023
GREFFE

ABC AUTO PIECES
Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 1 Route de Poitiers - 79500 MELLE
419 488 853 RCS NIORT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 50 251,48 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	50 251,48 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte "autres réserves"	99 748,52 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	150 000 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 300 euros par part	150 000 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31/12/2021 : Néant
- Exercice clos le 31/12/2020 : Néant
- Exercice clos le 31/12/2019 : 150 000 € soit 300 € par titre (dividendes non éligibles à l'abattement 40%)

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance